



Imitation de signature / faux et usage de faux

Par **Passe001**, le 27/05/2012 à 18:46

Bonjour,rrnrJe sors d'une procédure au niveau Civil dans laquelle j'ai été reconnue désolidarisée d'un prêt que j'aurais soit-disant signé avec mon ex conjoint (jamais marié ni PACSE ni vécu sous le mm toit...).rnEn fait, j'ai été dans un premier temps reconnue comme étant co-signataire de ce prêt s'élevant à 40 000€ et après investigations de ma part auprès de la banque etc, je me suis aperçue que ce prêt a été signé complètement à mon insue, avec en plus de faux paraphes imitant mon écriture et des fausses signatures sur plusieurs pages.rnSur conseil de mon avocate, j'ai porté plainte contre la banque et demandé des dommages et intérêts; l'avocat de la banque est revenu vers moi et m'a proposé de transiger: si je retire ma plainte, alors la banque renonçait à m'associer à ce prêt contracté par mon ex conjoint. Lors du rendu de jugement, j'ai donc été reconnue désolidarisée du prêt et mon ex conjoint est donc le seul en cause dans cette affaire.rnrnAujourd'hui, j'ai été convoquée en gendarmerie pour me proposer de porter plainte contre X maintenant au niveau pénal.rnrnQuand je regarde les fausses signatures me concernant, je reconnais l'imitation de ma signature par mon ex conjoint (j'ai d'ailleurs fourni une page d'écriture au juge afin de prouver que ce n'était pas mon écriture sur ce document de prêt)..rnSi je porte plainte au pénal, c'est bien pour faux et usage de faux. Je voudrais donc savoir si cela en vaut la peine, car me relancer dans des honoraires d'avocats non remboursés et dédomagés alors que je suis complètement victime dans cette affaire me freine ! si je porte plainte contre X , est-ce que mon ex ami peut être inquiété et si oui, à quel niveau ? est-ce que sa banque qui a finalement accordé ce prêt sans ma présence et avec une signature et paraphes qui ne sont pas les miens peut être inquiétée aussi ?rnEst-ce que je peux espérer être dédomagée de quelque chose ? rnrnje vous remercie pour votre conseil,

Par **sabou**, le 11/07/2012 à 17:31

Bonjour,rnrnoui parfois cela en vaut la peine, j'ai subi un dommage similaire et donc je suis dans la même situation. Rien qu'en tapant faux et usage de faux dans google, tu trouveras ta réponse et gratuitement. Où sinon dans chaque ville, il existe des "maisons de l'avocat" qui renseignent à titre gratuit.rnrnbonne continuation

Par **flamby13**, le **22/04/2013** à **13:24**

Là:rn

http://www.consomia.fr/question/imitation_de_signature_dans_un_contrat_de_panneaux_photovoltaiques_30.html